



Mesures budgétaires 2015-2016

Mesures budgétaires pour l'exercice 2015-2016 :

1. Révision des mandats et des structures;
2. Diminution des dépenses de fonctionnement et des contrats;
3. Diminution des dépenses de formation; limiter aux formations essentielles aux opérations et au maintien des expertises;
4. Partage des ressources entre les unités stratégiques.
5. Amélioration de la gestion du parc de véhicules;
6. Optimisation des pratiques de gestion des locaux.
7. Centralisation des acquisitions et des budgets inhérents aux investissements permettant à l'État-major une meilleure utilisation des ressources financières disponibles;
8. Diminution des dépenses de temps supplémentaire pour les civils et les policiers.